PRESENCES DU MAIRE EN MAIRIE A PARTIR DU 01 JANVIER 2023

- Le lundi après-midi de : 15 heures à 17 heures.
- -Le mardi matin de : 10 heures à 12 heures.
- -Le vendredi matin de :10 heures à 12 heures
- -Le vendredi après-midi de : 15 heures à 17 heures.

Sauf en cas de réunions ou de cérémonies ou pour des raisons personnelles.

Les rendez-vous seront proposés uniquement dans ces jours et horaires.

En cas d'urgence, je suis disponible, sur mon portable au : 06 33 41 77 15 ou en cas d'absence, prendre contacts avec les Adjoints :

Monsieur MONASSE, Premier Adjoint au : 06 83 46 37 17. Monsieur BIASUTTO, Deuxième Adjoint au : 06 75 52 43 33.

Pour information au personnel et aux citoyens de Pierre Percée.

Le Maire Denis GUYON.